

**Direction de l'inspection
et des établissements**

Département des établissements

Cellule de Gestion des Etablissements soumis à Déclaration

Personne chargée du dossier : Josette COURTOIS

Téléphone : 01 55 87 39 55

Référence à rappeler : **11-014-A-MPUP**

mpupdeclaration@afssaps.sante.fr

Monsieur Philippe Haincaud

Directeur

Société Européenne de Cosmétologie

ZA du Val d'Huisne

28400 Nogent le Rotrou

Saint-Denis, le **12 JAN. 2011**

N°

Monsieur,

Par courrier reçu le 6 janvier 2011, vous m'avez adressé votre dossier de déclaration d'activité de fabrication, d'importation ou de distribution de matières premières à usage pharmaceutique de votre établissement de fabrication situé à Nogent le Rotrou (Eure et Loir) ZA du Val d'Huisne.

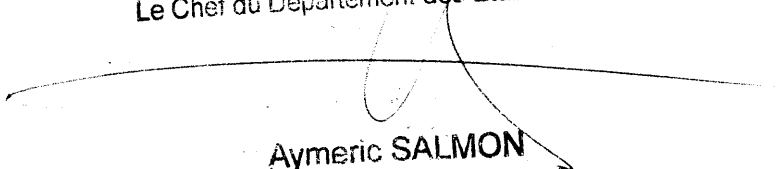
J'ai l'honneur d'accuser réception de l'ensemble du dossier de déclaration d'activité de l'établissement précité.

Toutefois, je vous invite à l'avenir à présenter votre dossier descriptif en suivant et en mentionnant les parties conformément à l'annexe de la décision du 8 avril 2008, à identifier, dater et numéroter chacune des pages de ce dossier.

Ce courrier est à conserver par vos soins et à présenter aux autorités compétentes lors d'une prochaine inspection. Il ne préjuge en rien, ni du contenu du dossier descriptif, ni de la qualité de vos matières premières à usage pharmaceutique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Chef du Département des Etablissements


Aymeric SALMON